

MUNICIPALITÉ DE LA MACAZA

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QU'

Une séance extraordinaire du conseil municipal se tiendra le mardi 10 décembre 2024 à 16h30.

Ordre du jour de la séance extraordinaire

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Constatations de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024
3. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire
4. Période de questions
5. Octroi de contrat à la firme DHC Avocats – Tribunal administratif du travail
6. Période de questions
7. Levée de la séance

DONNÉ À LA MACAZA CE 3^E JOUR DE DÉCEMBRE 2024

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL



David Lemelin

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, David Lemelin, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de La Macaza, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie sur le site Internet de la Municipalité de La Macaza et affiché sur le babillard extérieur de l'hôtel de ville de la municipalité, située au 53, rue des Pionniers conformément au *Règlement 2022-169 concernant les modalités de publication des avis publics municipaux.*

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3^e jour de décembre 2024.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER



David Lemelin